

**PRECONISATIONS PEDAGOGIQUES****PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS ET GRILLES DE CREDITS****Considérations liminaires sur la répartition et l'attribution des crédits ECTS**

Les grilles nationales de crédits ECTS, exposées ci-dessous, constituent une architecture commune au sein de laquelle chaque école supérieure d'art répartit les crédits par composante du programme pédagogique. Si les éléments fondamentaux sont clairement définis, leur composition peut donner lieu à des formules originales dans chaque école.

Le nombre de crédits attachés à chaque composante du programme n'est pas sécable. Ainsi, une fois la décision prise d'attribuer par exemple 3 crédits au cours de dessin, ces 3 crédits sont attribués ensemble si l'étudiant a atteint le niveau requis.

Il convient de veiller à ne pas attribuer de  $\frac{1}{2}$  ou de  $\frac{1}{4}$  de crédits et de ne pas délivrer plus de 30 crédits par semestres - hormis s'il s'agit de rattrapage de crédits.

Ainsi que cela est indiqué sur le *Guide de l'utilisateur de l'ECTS (ECTS User's Guide)* adressé avec sa traduction à l'ensemble des écoles supérieures d'art en février 2006 qui demeurent les documents de référence sur l'ECTS les crédits sont attribués lorsque les objectifs du cours sont atteints. Leur attribution se fait dès lors après évaluation du travail de l'étudiant et, logiquement, le crédit est attribué si le niveau requis est atteint.

**SEMESTRES 1 ET 2. COMMUNS AUX CYCLES COURT ET LONG**

60 crédits sont répartis sur les semestres 1 et 2 et selon les modalités suivantes :

- semestre 1 : un contrôle collégial à l'issue du semestre 1 permet de mesurer le parcours engagé par l'étudiant, de l'analyser et de lui faire part des évaluations de son travail. A cette fin, une appréciation écrite accompagnée du nombre de crédits obtenus est communiquée à chaque étudiant par l'équipe enseignante.

- Semestre 2 : les 30 crédits attribués à l'issue du semestre 2 se répartissent entre 25 crédits attachés aux divers enseignements et l'examen du semestre 2 (analyse et synthèse des recherches) comprenant :

- une épreuve orale durant laquelle le jury examine les travaux et interroge l'étudiant sur son parcours ;
- la remise d'un document portant sur les références artistiques de l'étudiant et son inscription personnelle dans le champ de la création. Ce document sera jugé tant sur sa présentation et sa rédaction que sur la recherche iconographique.

L'obtention de 60 crédits est obligatoire pour le passage en semestre 3.

Dans le cas de la non-obtention des 60 crédits, le directeur, sur proposition de l'équipe pédagogique, se réserve la possibilité soit d'une réorientation de l'étudiant, soit de proposer des modalités de rattrapage définies en fonction des possibilités pédagogiques de l'établissement.

**Les semestres 1 et 2 sont décisifs dans l'évaluation des aptitudes de l'étudiant à mener à bien un cycle d'études en école d'art. L'établissement veillera particulièrement à accompagner une éventuelle réorientation de l'étudiant en tenant compte du calendrier de l'enseignement supérieur.**

**Semestres 1 et 2**

Enseignements	Semestre 1 nombre de crédits	Semestre 2 nombre de crédits
	30	30
Pratique et initiation	20	17
Histoire, théorie des arts et langue étrangère	10	8
Analyse et synthèse des recherches (examen du semestre 2)		5

**Pratique et initiation :**

- Pratique du dessin, comme moyen de recherche et de compréhension.
- Expérimentation du volume et de l'espace.

- Perception et imagination de la couleur.
- Initiation aux techniques et technologies.

Histoire, théorie des arts et langue étrangère :

- Approches théoriques et philosophiques, de l'histoire des arts et des civilisations à l'analyse des récits.
- Pratique des langues étrangères.

Pour pallier ce qu'une interprétation limitative pourrait produire de sclérosant, ces enseignements seront nécessairement nourris par l'amorce d'un travail personnel de l'étudiant et ouverts sur :

- les rencontres avec des personnalités extérieures ;
- la participation aux conférences programmées par l'école ;
- les visites d'expositions ;
- les voyages d'études.

L'enseignement d'une langue vivante est obligatoire. Aucun autre crédit ne peut se substituer aux crédits spécifiquement attribués dans le livret de l'étudiant à l'enseignement de la langue étrangère.

Analyse et synthèse des recherches (examen du semestre 2) :

Le détail de l'organisation de cette année revient à l'équipe enseignante qui a toute possibilité d'invention compte tenu des moyens particuliers dont elle dispose pour imaginer une construction pédagogique cohérente.

**Si les éléments fondamentaux sont clairement définis, leur composition peut donner lieu à des formules originales dans chaque école.**

**CYCLE LONG**

**a) La phase Programme**

**Semestres 3, 4, 5 et 6 option art, communication et design**

120 crédits sont répartis sur la phase programme et attribués selon les modalités suivantes :

A la fin du semestre 4, l'étudiant doit impérativement avoir obtenu entre 108 crédits et 120 crédits. En dessous de 120 crédits, le passage en semestre 5 se fait sous condition de rattrapage des crédits manquants, selon les modalités définies par l'équipe pédagogique et définies dans ses grandes lignes dans le livret de l'étudiant.

La non-obtention d'un minimum de 108 crédits exclue l'admission en semestre 5 jusqu'à l'obtention des crédits manquants.

L'étudiant ayant obtenu 120 crédits est titulaire du certificat d'études d'arts plastiques (CEAP) délivré par l'école et agréé par le ministre chargé de la culture.

Dans le cadre de la circulation de l'étudiant dans les ARC, certains crédits peuvent être délivrés par une autre école d'art habilitée à dispenser les enseignements conduisant aux cursus nationaux, sous réserve d'un accord préalable entre les équipes pédagogiques des établissements concernés.

L'équipe enseignante attribue des crédits aux travaux effectués en relation avec les milieux professionnels, notamment lors de stages, au vu du rapport présenté par l'étudiant et après consultation de l'établissement d'accueil.

Les épreuves du diplôme national d'arts plastiques consistent naturellement en :

- l'examen du dossier pédagogique du candidat ;
- une sélection par l'étudiant de travaux significatifs de ses trois années d'études ;
- un entretien avec le jury.

Au terme de ces épreuves, les 15 crédits attachés au passage du diplôme sont attribués au candidat en cas de réussite. Aucun autre crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite du diplôme.

**Semestres 3 et 4**

Enseignements	Semestre 3 nombre de crédits	Semestre 4 nombre de crédits
Méthodologie, techniques et mises en œuvre	30	30
Histoire, théorie des arts et langue étrangère	18	18
	8	8

Recherches personnelles	4	4
-------------------------	---	---

**Semestres 5 et 6**

Enseignements	Semestre 5 nombre de crédits 30	Semestre 6 nombre de crédits 30
Méthodologie, techniques et mises en œuvre	16	8
Histoire, théorie des arts et langue étrangère	9	7
Recherches personnelles	5	
Réussite au passage du diplôme		15

C'est à l'initiative de l'équipe pédagogique que les crédits seront répartis à l'intérieur de chaque rubrique d'enseignement.

Méthodologie, techniques et mises en œuvre :

- Dessin, à considérer pour sa valeur générique ; l'intitulé " dessin " appelle un enseignement portant sur les caractères suivants : documentaire, d'expression, de recherche, de communication.
- Problématiques et méthodologies de la recherche : cet enseignement est constitué de cours théoriques, de conférences-rencontres et de travaux dirigés. Il vise tant à une découverte par l'étudiant de pratiques spécifiques s'inscrivant dans le champ des options, qu'à servir à l'analyse de sa démarche personnelle (son inscription et sa singularité ; voir recherches personnelles). Dans le cas où des ARC (voir définition des ARC en phase Projet) sont mis en place dès la phase Programme, ils peuvent être considérés comme s'intégrant à la rubrique Méthodologie, pratique et mises en œuvre.
- Techniques et mises en œuvre : sensibilisation aux différentes techniques, apprentissages et acquisition du meilleur degré de maîtrise doivent garantir l'aboutissement des réalisations et leur qualité expressive. Des contacts avec des professionnels sont souhaités, à l'occasion de stages de courte durée, afin que l'étudiant puisse acquérir de façon précoce une expérience des milieux de création et de production. A cet effet, il est de la responsabilité de l'établissement de contractualiser un nombre significatif de partenariats : les Fonds régionaux d'art contemporain, le Fonds national d'art contemporain et les centres d'art sont des partenaires privilégiés aux côtés de toutes les structures culturelles et des partenaires professionnels.

Histoire, théorie des arts et langue étrangère :

- Histoire et théorie des arts : le programme vise à donner à l'étudiant des repères historiques précis et des concepts esthétiques clairs, en liaison avec les œuvres et les faits sociaux. L'objectif est de le doter d'un savoir structuré par un appareil critique.
- Atelier de langue étrangère : par " atelier ", il est signifié qu'il ne s'agit pas ici de cours mais d'activités propres à élargir la culture et à développer la pratique écrite et orale de la langue. Néanmoins le niveau de l'étudiant devra faire l'objet d'un contrôle régulier.

Recherches personnelles :

- les contrôles et conseils portant sur le travail personnel de l'étudiant l'aideront à tenir un carnet de bord de son parcours et à articuler documentation, exercices et travaux préparatoires. Ils l'inviteront également à recourir très vivement aux ressources du dessin. Il s'agit d'encourager l'étudiant à mettre au point un dispositif propre à soutenir la pertinence de son projet personnel.

**b) La phase Projet****Semestres 7, 8, 9 et 10 option art, communication et design**

120 crédits sont répartis sur la phase Projet et attribués selon les modalités suivantes :

L'admission en semestre 7 est subordonnée à l'obtention du diplôme national d'arts plastiques et à une décision favorable du directeur de l'école, après entretien de l'étudiant avec une commission d'enseignants sur ses projets ou recherches.

A la fin du semestre 8, l'étudiant doit avoir obtenu entre 228 et 240 crédits.

En dessous de 240 crédits, le passage en semestre 9 se fait sous condition de rattrapage des crédits manquants selon les modalités définies par l'équipe pédagogique et définies dans ses grandes lignes dans le livret de l'étudiant.

L'étudiant ayant obtenu 240 crédits est titulaire du certificat d'études supérieures d'arts plastiques (CESAP) délivré par l'école et agréé par le ministre chargé de la culture.

Les semestres 9 et 10 se développent autour du projet personnel de l'étudiant.

Nul ne peut se présenter aux épreuves du diplôme national supérieur d'expression plastique s'il n'a obtenu 275 crédits.

Aucun autre crédit ne peut se substituer aux 25 crédits attachés à la réussite du diplôme.

### Semestres 7 et 8

Enseignements	Semestre 7 nombre de crédits 30	Semestre 8 nombre de crédits 30
Méthodologie de la recherche et mises en œuvre des recherches personnelles	20	20
Philosophie, histoire et théorie des arts et langue étrangère	10	10

### Semestres 9 et 10

Enseignements	Semestre 9 nombre de crédits 30	Semestre 10 nombre de crédits 30
Méthodologie de la recherche	20	5
Mise en forme du projet personnel	10	
Réussite au passage du diplôme		25

La phase Projet est consacrée à l'élaboration par l'étudiant d'un projet personnel qui sera présenté lors du passage du diplôme.

Méthodologie de la recherche et mise en œuvre des recherches personnelles : ateliers de recherche et de création (ARC), stages et recherches personnelles.

- Sous l'appellation ARC, il faut entendre des entités pédagogiques dont la liste est évolutive et dont les fonctions peuvent être définies ainsi :

- établir avec les étudiants des contenus de recherche et un calendrier ;
- assurer un enseignement théorique et pratique au contenu préalablement identifié. A ce titre, l'ARC peut également servir d'activité transversale entre la méthodologie de la recherche et la culture générale ;
- assurer un enseignement et une expérimentation des techniques.

Les ARC ne se substituent ni aux cours, ni aux entretiens avec les étudiants mais résultent d'une démarche transversale qui les inscrit entre l'enseignement fondamental et les enseignements spécifiques.

Les ARC peuvent être construits autour de problématiques et fonctionner sur le mode du questionnement.

L'activité des ARC peut se prolonger par des stages effectués auprès de diverses institutions.

### Philosophie, histoire et théorie des arts et langue étrangère :

- Philosophie, histoire et théorie des arts : l'enseignement se poursuit dans l'esprit défini en phase Programme. Il est complété sous forme de séminaires thématiques et d'entretiens par des contenus en articulation avec le projet individuel.

- Langue étrangère : l'étudiant n'ayant obtenu ses crédits de langue durant les semestres 7 et 8 peut les rattraper sur les semestres 9 et 10. Aucun autre crédit ne peut se substituer aux crédits spécifiquement attribués à l'atelier de langue étrangère.

La mobilité est le pivot central des semestres 7 et 8. Les échanges, tels qu'Erasmus, et les stages professionnels seront fortement conseillés et accompagnés.

L'étudiant peut donc proposer à l'école, par le biais d'un formulaire de candidature, un projet de séjour dans une école française ou étrangère pour tout ou partie de l'année universitaire.

Ce projet fait l'objet d'un contrat d'études entre l'étudiant, l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil. Formalisé avant le départ de l'étudiant, ce contrat spécifie les enseignements suivis et le nombre de crédits qui leur est attribué par l'établissement d'accueil. Son respect garantit la validation de crédits par l'établissement d'origine au profit de l'étudiant.

Conformément aux préconisations de la Commission européenne, le coordinateur ECTS désigné par l'établissement veillera à ce qu'une utilisation correcte soit faite du formulaire de candidature, du contrat d'études et du relevé de notes.

Il est préférable de ne pas envisager ces séjours sur le calendrier des semestres des passages de diplôme (semestres 6 et 10). En aucun cas, les crédits acquis lors d'échanges ne peuvent se substituer aux crédits attachés à l'obtention du diplôme.

## **CYCLE COURT**

### **Semestres 3, 4, 5 et 6 option design graphique, design d'espace et design d'objet**

120 crédits sont répartis sur les semestres 3, 4, 5 et 6

A la fin du semestre 4, l'étudiant doit avoir impérativement obtenu 108 à 120 crédits.

En dessous de 120 crédits, le passage en semestre 5 se fait sous condition de rattrapage des crédits manquants selon les modalités définies par l'équipe pédagogique et définies dans les grandes lignes dans le livret de l'étudiant.

Tant que l'étudiant n'a pas obtenu un minimum de 108 crédits, le passage au semestre 5 est exclu.

L'étudiant ayant obtenu 120 crédits est titulaire du certificat d'études d'arts plastiques (CEAP) délivré par l'école et agréé par le ministre chargé de la culture.

L'obtention de 165 crédits est nécessaire pour se présenter aux épreuves du diplôme national d'arts et techniques.

L'obtention du diplôme ouvre à l'attribution de 15 crédits. Aucun autre crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite du diplôme.

### **Semestres 3 et 4**

Enseignements	Semestre 3 nombre de crédits	Semestre 4 nombre de crédits
	30	30
Méthodologie, techniques et mises en œuvre	18	18
Histoire, théorie des arts et langue étrangère	6	6
Recherches personnelles	3	3
Stage et expérience des milieux de création et de production		6

#### **Méthodologie, techniques et mises en œuvre :**

- Dessin, à considérer pour sa valeur générique ; l'intitulé " dessin " appelle un enseignement portant sur les caractères suivants : documentaire, d'expression, de recherche, de communication.

- Problématiques et méthodologies de la recherche : cet enseignement est constitué de cours théoriques, de conférences-rencontres et de travaux dirigés. Il vise tant à une découverte, par l'étudiant, de pratiques spécifiques s'inscrivant dans le champ des options qu'à servir à l'analyse de sa démarche personnelle (son inscription et sa singularité ; voir recherches personnelles). Dans le cas où des ARC transversaux entre cycle court et cycle long sont mis en œuvre, ils peuvent s'intégrer à la rubrique méthodologie, techniques et mises en œuvre.

- Techniques et mises en œuvre : sensibilisation aux différentes techniques, apprentissages et acquisition du meilleur degré de maîtrise doivent garantir l'aboutissement des réalisations et leur qualité expressive.

#### **Stage et expérience des milieux de création et de production :**

il est nécessaire de réserver une période de quatre mois pour effectuer des stages permettant d'approfondir la connaissance des milieux de création et de production (entreprises, milieux culturels et institutionnels). Ce temps pédagogique donne lieu à la rédaction par les étudiants de rapports mettant en évidence l'approche de ces milieux en relation avec l'enseignement proprement dit. Cette période de stage devra se dérouler préférentiellement pendant les semestres 3 et 4 (cf. la grille), cependant en raison de sa durée elle pourra se prolonger sur le semestre 5.

Théorie des arts et langue étrangère :

- Histoire et théorie des arts : le programme vise à donner à l'étudiant des repères historiques précis et de concepts esthétiques clairs, en liaison avec les œuvres et les faits sociaux. L'objectif est de le doter d'un savoir structuré par un appareil critique.
- Atelier de langue étrangère : par " atelier ", il est signifié qu'il ne s'agit pas ici de cours mais d'activités propres à élargir la culture et à développer la pratique écrite et orale de la langue. Le niveau de l'étudiant devra faire l'objet d'un contrôle régulier.

Recherches personnelles :

les contrôles et conseils portant sur le travail personnel de l'étudiant l'aideront à tenir un carnet de bord de son parcours et à articuler documentation, exercices et travaux préparatoires. Ils l'inviteront également à recourir très vivement aux ressources du dessin. Il s'agit d'encourager l'étudiant à mettre au point un dispositif propre à soutenir la pertinence de son projet personnel.

**Semestres 5 et 6**

Enseignements	Semestre 5 nombre de crédits	Semestre 6 nombre de crédits
	30	30
Méthodologie, techniques et mises en œuvre	14	6
Histoire, théorie des arts et langue étrangère	4	4
Recherches personnelles	12	5
Passage et obtention du diplôme		15